# *Débat sur les unions libres dans le nouveau Code de la famille*

La Havane, 26 mars (RHC)- La commission chargée de présenter le projet du Code de la famille à l’Assemblée Nationale est censée débattre de l’union de fait.

Un article de Granma, notre principal journal, qualifie de pas important en faveur d’une société plus pluraliste et inclusive la reconnaissance dans la Constitution de l’union de fait comme l’une des sources de constitution de la famille.

À en juger par les statistiques, les unions de fait sont aujourd'hui l'un des modèles familiaux les plus courants, et pas seulement à Cuba. À Cuba, selon le rapport du recensement national de la population et du logement de 2012, sur le nombre total de personnes ayant déclaré avoir un couple stable, 52 % ont dit être mariées et 48 % non mariées.

Le Dr Leonardo Pérez, président de la Société cubaine de droit civil et familial de l'Union nationale des Juristes de Cuba, a expliqué au journal que la Constitution cubaine de 2019 rompt avec une longue tradition remontant à la Constitution de 1940 et consistant à tenter d'assimiler les unions de fait au mariage.

Le spécialiste a précisé que le nouveau texte constitutionnel indique clairement que le mariage n'est pas le seul fait fondateur des relations familiales et ouvre la possibilité aux personnes de choisir le modèle familial qui correspond à leur projet de vie, ou simplement de ne pas constituer de nouvelle famille.

Source: Granma

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/251972-debat-sur-les-unions-libres-dans-le-nouveau-code-de-la-famille

**Radio Habana Cuba**